



**Réunion du 09 Avril 2019**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Gérard MONCEL, Éric DEPORTE, Daniel THUILLIER, Daniel GIROUARD, Florian BETTENCOURT, Christophe LEGRAND, Jean-Claude BOUGUET, Guillaume HAUCHARD, Patrice FOYER, Sophie PELEAU

Absent excusé : Marc CHEMIN

Absent : Néant

Procurations : Marc CHEMIN à Alain LEGRAND

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maité BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

**Vote du Compte Administratif et du compte de Gestion 2018**

Examen et vote du compte de gestion 2018 : Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2018 le conseil municipal vote le compte de gestion.

**Vote du compte administratif 2018 :**

Le conseil municipal vote le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	prévu :	245 067 €
	Réalisé :	96 363.29 €
	Reste à réaliser :	98 513 €
Recettes :	Prévu :	245 067 €
	Réalisé :	240 209.35 €
	Reste à réaliser :	00 €

Fonctionnement :

Dépenses	prévu :	412 873 €
	Réalisé :	415 322.07 €
Recettes	prévu :	442 631.52 €
	Réalisé :	000 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 143 846.06 €

Fonctionnement : 27 309.45 €

Résultat global : 171 155.51 €

**Affectation de résultat 2018**

Résultat exploitation au 31/12/2018 EXEDENT :	27 309.45 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0000 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	27 309.45€
Résultat reporté en investissement (001)	143 846.06 €

**Vote des 3 taxes Locales**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taxes locales, vu les baisses de dotations de l'état, afin de pouvoir équilibrer le Budget Primitif 2019

2 simulations ont été faites avec la DGFPI, augmenter les 3 taxes ou augmenter 1 taxe (la taxe d'habitation)

**Proposition d'augmentation des 3 taxes :**

Taxe d'Habitation :	13,71 %	77 203 €
Taxe Foncière Bâti :	28,93 %	94 693 €
Taxe Foncière Non Bâti :	44,02 %	26 104 €
<b>Produit fiscal attendu :</b>		<b>197 999 €</b>

**Proposition d'augmentation de la taxe d'habitation :**

Taxe d'Habitation :	<b>15,86</b>	89 308 €
Taxe Foncière Bâti :	26,04 %	85 239 €
Taxe Foncière Non Bâti :	39,62 %	23 495 €
<b>Produit fiscal attendu :</b>		<b>198 031 €</b>

Monsieur Florian BETTENCOURT, demande à étudier des baisses de dépenses sur des articles du budget primitif 2019 avant de voter les taxes : comme les cadeaux de Noël offert à chaque enfants de l'école de Louvetot soit 20 € pour chaque enfant, les goûters du matin à la maternelle qui sont gratuits pour les familles, les voyages scolaires payés en intégralité par la commune, aucune participation n'est demandée aux familles, voir les colis du CCAS, voir à diminuer les subventions aux associations, les frais de télécommunication, le poste de porteur de plis est-il utile ? il indique qu'il y a des économies à faire avant d'augmenter les impôts locaux, plusieurs conseillers municipaux sont du mêmes avis.

Monsieur le Maire indique, que le budget primitif 2019 a été réalisé au plus juste, sans augmentation des taxes locales, la commune ne pourra pas réaliser les travaux de mises aux normes des établissements pour les personnes à mobilité réduite.

M. BETTENCOURT, demande pourquoi le Club de Foot de Louvetot à 00 € de subvention, Monsieur le Maire répond en lui indiquant qu'il est le Trésorier du Club et que les finances sont bonnes même sans subvention de la commune, et qu'il sera possible dans l'année de verser la subvention à condition que le Club de Foot de Louvetot fusionne avec le Club de Foot d'Allouville et que tous les joueurs règlent leur licence de foot (voir les précédentes réunions du Conseil Municipal),

M. BETTENCOURT, demande si pour la clé 3G de la mairie pour le club de foot de Louvetot une convention est passée entre les 2 parties, car il est injuste que cette association est accès à la 3G, vis-à-vis des autres associations communales.

Monsieur LEGRAND, indique que pour enregistrer les feuilles de matchs des équipes il est nécessaire d'avoir un accès à Internet sur les lieux des matchs, et non il n'y a pas de convention, le contrat ayant été fait pour la mairie, Monsieur le Maire indique que la 2<sup>ème</sup> tablette a été achetée par ses deniers personnels. Monsieur HAUCHARD, demande pourquoi ne pas avoir fait un don au club (mécénat)

Après discussion Monsieur le Maire propose de voter d'augmenter la taxe d'habitation

**1<sup>er</sup> vote**

**Vote à main levée** : 12 VOTANTS

POUR : 3

CONRE : 2

**ABSTENTION** : 7

**2<sup>ème</sup> vote**

**Vote à main levée** : 12 VOTANTS

POUR : 5  
CONRE : 5  
ABSTENTION : 2

3<sup>ème</sup> vote  
Vote à main levée : 12 VOTANTS

POUR : 5  
CONRE : 5  
ABSTENTION : 2

4<sup>ème</sup> vote  
Vote à bulletin secret: 12 VOTANTS

POUR : 5  
CONRE : 5  
ABSTENTION : 2

Suite aux résultats Monsieur le Maire propose de présenter le Budget Primitif 2019

#### Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire, laisse Mme Nicole CARPENTIER, Comptable du Trésor présenter le Budget Primitif 2019 comme suit :

le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses de d'investissement à 199 939 € et dépenses de fonctionnement à 453 145 €.

Madame COUTURIER, rappelle que le budget doit être voté par chapitre, et que le détail des articles est à titre indicatif.

Suite à la présentation du budget primitif 2019, Monsieur le Maire demande à voter de nouveau les 3 taxes locales et propose d'augmenter uniquement la taxe d'habitation. Discussion a de nouveau lieu avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

#### Proposition d'augmentation de la taxe d'habitation :

Taxe d'Habitation :	15,86	89 308 €
Taxe Foncière Bâti :	26,04 %	85 239 €
Taxe Foncière Non Bâti :	39,62 %	23 495 €
<b>Produit fiscal attendu :</b>		<b>198 031 €</b>

Vote à bulletin secret : 12 VOTANTS

POUR : 7  
CONRE : 4  
ABSTENTION : 1

A la majorité la taxe d'habitation sera augmentée pour obtenir un produit fiscal des 3 taxes à 198 031 €, la taxe d'habitation passera à 15,86 % (en 2018 elle était de 12,34 %)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions ci-dessous, qui sont présentées au BP 2019 et décide de ne pas augmenter le montant alloué vu le contexte actuel, concernant l'association du FC LOUVETOT, elle est de 00 €

Nom de l'association	Proposition 2018	VOTE du 09 mars 2019
Les amis de Louvetot	2 040 €	2 040 €
FC LOUVETOT	2 380 € annulée par délibération DEL 04-12-18/42	00 €
Comité des Loisirs	1 068 €	1 068 €
ACPG LOUVETOT	242 €	242 €

COOP. SCOLAIRE	5 122 €	5 122 €
Comité des Fêtes	2 293 €	2 293 €
ASS.FAMILLES NOMBREUSES	28 €	28 €
Souvenir Français	64 €	64 €
Amicale Pompiers Yvetot	28 €	28 €
Ligue contre le cancer	91 €	91 €
Bateau de Brotonne	395 €	395 €
Voyage scolaire Ecole de Louvetot	1 907 €	1 907 €
Banque alimentaire	55 €	55 €
Ass. Les Amis de l'Hôpital d'Yvetot	55 €	55 €

Suite à cela les 3 taxes locales, le Page 4 sur 5 le budget primitif 2019 est voté et accepté à l'unanimité.

#### Demande d'une entrée charretière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MICHEL habitant route de l'ancien moulin par courrier souhaite une entrée charretière donnant accès sur le parking du stade, après discussion le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

#### Vente des logements HLM LOGEAL Immobilière Résidence de l'Ancienne Forge propriétaire : HLM LOGEAL Immobilière

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier, et propose au conseil municipal d'autoriser la vente de logements HLM LOGEAL Immobilière de la Résidence de l'Ancienne Forge, cette autorisation est nécessaire pour le suivi du dossier auprès de Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Après discussion le Conseil Municipal est favorable à cette vente à l'unanimité

#### Point sur la défense incendie au Vieux Louvetot

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal s'être renseigné auprès de VEOLIA pour un autre devis, mais ce prestataire ne peut pas faire les travaux car le fournisseur d'eau de la commune est STGS

Le conseil municipal en prend note.

#### Syndicat scolaire région d'Yvetot

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat scolaire mixte de la Région d'Yvetot sera dissout à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

La région va prendre des dispositions pour assurer l'organisation des transports en gestion directe, en l'absence d'un organisateur sur le périmètre ;

Les inscriptions et encaissement des abonnements scolaires seront effectués directement auprès des services régions, par le biais du service en ligne.

Les familles du syndicat bénéficiaient d'une aide au transport en atténuation de la tarification régionale du titre de transport scolaire.

La région propose un dispositif conventionnel qui permet, si le conseil municipal le souhaite à poursuivre l'aide en faveur des élèves pour le transport.

Cette convention permet aux familles de déduire cette aide au tarif régional.

Tarifs région :

Demi-pensionnaire : 125 € au lieu de 130 €, avec un tarif solidaire : 62,50€

Interne : 60 € avec un tarif solidaire : 30 €

Monsieur le Maire propose de baisser l'aide communale à 10 € lieu de 15 €

Après discussion le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité soit l'aide à 10 € et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

### Point sur le PLUi recensement des maisons d'habitations remarquables

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'après avoir recensé les bâtiments, il faut désormais recenser les maisons d'habitations remarquables, et rendre le dossier pour fin mai 2019.

Monsieur le Maire demande des volontaires.

Messieurs Daniel THUILLIER, Gérard MONCEL et Florian BETTENCOURT, se proposent.

### Informations diverses :

Carrefour de la brasserie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce carrefour a été agrandi par le passage d'engins faisant du débardage dans la forêt de Maulévrier-Ste-Gertrude, et suite à cela Monsieur le Maire a demandé au service voirie de Caux Seine agglo de mettre en état le carrefour. Travaux acceptés et réalisés par Caux Seine Agglo.

Elagage d'arbres route du Noir Trou : Suite à une mise en demeure envoyée de la mairie pour élaguer les arbres chez Monsieur Dominique SOYER, ce propriétaire a exécuté la demande à ses frais, et le câble de téléphone est de nouveau visible.

Centre de Loisirs de Printemps : Monsieur le Maire, donne la parole à Mme BREUQUE, qui rend compte de la fréquentation du centre et des activités : soit la 1<sup>ère</sup> semaine 30 enfants (semaine complète) et 2<sup>ème</sup> semaine : 21 enfants. 4 animateurs pour les 2 semaines.

Résidence du Bourg : sera viabilisée pour fin mai 2019, réunion de chantier tous les mercredis matin

8 mai 2019 : Monsieur le Maire, informe que Monsieur BOUTIN Robert, Président des Anciens Combattants a demandé à avoir les enfants de l'école pour chanter la Marseillaise au monuments aux morts, Mme LUCE, directrice de l'école a donné son accord, et sera accompagnée de ses collègues et d'élèves à cette manifestation.

Monsieur le Maire propose de partir en cortège de la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures 30

Le PV sera signé à la prochaine réunion du Conseil Municipal

Affiché le 16 avril 2019

Le Maire,

Alain LEGRAND

